

Groupe Paritaire de Protection Sociale

Par **cat69**, le **06/05/2015** à **18:02**

Bonjour petite question qui gère quoi et sur quelle période.

Sur une période de 18 mois environ je n'ai aucun point ARRCO alors que j'ai travaillé pendant cette période et cotisé. Quel organisme de Protection sociale (de style CREPA, CIS-CGIS (Groupe MORNAY)...) selon vous, doit en fait se charger du bon rétablissement de la situation et de la récupération de mes points, sachant que l'ARRCO (à qui j'avais transmis en direct tous les éléments de mon dossier, fiches de salaire...) et que j'avais contacté directement m'avait renvoyé directement vers le Groupe (CREPA) dont je dépends actuellement.

La CREPA me précise aujourd'hui de voir avec l'employeur ou la Caisse que j'avais à l'époque il y a plus de 10 ans.

Qu'en pensez-vous, y a-t'il des jurisprudences ou des articles dans ce sens pour savoir qui est gestionnaire, car j'ai le sentiment que tout le monde se renvoie un petit peu la balle.

Merci pour vos précisions.

Par **bulle**, le **07/05/2015** à **07:25**

Bonjour,

[citation]

[s]Charte du forum:[/s]

6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.

[/citation]

Par **cat69**, le **11/05/2015** à **16:59**

Merci de supprimer mon précédent message du 6 mai qui n'a plus lieu d'être puisque j'ai en

effet trouvé la réponse relative à la compétence des caisses et à la centralisation des demandes d'un salarié pour régularisation de carrière.

Cordialement